



Un scénario de reprise économique modérée pour la Belgique sur fond de crise au niveau européen

Les "Perspectives économiques 2012-2017" pour la Belgique s'inscrivent dans un contexte d'assainissement budgétaire et de faible croissance économique en Europe.

- Après une année 2012 marquée par un léger recul de son PIB, l'économie de la zone euro devrait retrouver graduellement le chemin de la croissance. Cette croissance serait toutefois modeste et contrastée selon les pays car marquée par le processus conjoint de désendettement du secteur financier et de l'Etat. Le principal risque pesant sur ces prévisions est clairement lié à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier.
- Malgré ce contexte peu favorable, l'économie belge échapperait à la récession en 2012 (+0,1 %)¹, puis verrait son PIB progresser de 1,4 % en 2013. A partir de 2014, la croissance économique belge redeviendrait plus élevée, tout en ne dépassant plus de façon significative les 2 %. Rappelons que la projection est effectuée à politique inchangée et n'incorpore donc pas l'impact possible des mesures encore à prendre afin de réaliser les objectifs budgétaires fixés à l'horizon 2015.
- Cette croissance faible en 2012-2013 aurait pour corollaire un nombre très limité de créations d'emploi (+22 000 sur les deux ans). Sur la période 2014-2017, l'emploi augmenterait toutefois de 188 000 unités. Le taux d'emploi, tel que défini dans la stratégie EU2020 atteindrait ainsi 68,5 % en 2017, ce qui représente en 2017 un écart de 315 000 personnes par rapport à l'objectif de 73,2 %, défini à l'horizon 2020.
- L'augmentation en parallèle de la population active implique une hausse du nombre de chômeurs sur la période 2012-2017 (+31 000). Cette détérioration s'opère néanmoins entièrement sur les années 2012-2014; à partir de 2015, le nombre de chômeurs serait en recul. Ainsi, le taux de chômage Eurostat harmonisé retrouverait en 2017 (7,3 %) quasiment le niveau de 2011.
- L'inflation devrait atteindre 2,9 % en 2012, mais redescendre, en l'absence de nouveaux chocs sur le prix des produits énergétiques, sous la barre des 2 % dès 2013.
- Le coût salarial horaire nominal dans le secteur marchand devrait croître de 3,6 % en 2012. A partir de 2013, l'augmentation du coût salarial horaire devrait être limitée à 2,7 % en moyenne par an.
- Le déficit public s'établirait à 2,6 % du PIB en 2012 compte tenu du rendement escompté des mesures d'assainissement décidées. En 2012, les engagements de la Belgique à l'égard des autorités européennes en matière de réduction du déficit public seraient donc respectés.
- Sans nouvelles mesures, le déficit public passerait à 2,8 % du PIB en 2013 et à 2,5 % du PIB à l'horizon 2017. Or, la Belgique s'est engagée à limiter son déficit public à 2,15 % du PIB en 2013 et à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015. De nouvelles mesures seraient donc nécessaires pour 11 milliards d'euros, dont près de 3 milliards d'euros dès 2013.
- L'assainissement est un défi pour tous les niveaux de pouvoir. Les réformes décidées en matière de pension, prépension et chômage représentent des économies non négligeables dans la sécurité sociale, mais n'empêcheront pas les dépenses de celle-ci d'augmenter structurellement plus vite que le PIB, qui constitue l'assiette des prélèvements obligatoires.

1. Les comptes trimestriels les plus récents pourraient impliquer une croissance annuelle plus forte en 2012, toutefois toute révision dans le contexte actuel incertain paraît prématurée.

Un environnement international moins porteur que par le passé

La croissance du PIB mondial ne s'élèverait plus qu'à 3,3 % en 2012, contre encore 3,8 % en 2011 et 5,0 % en 2010. C'est essentiellement la zone euro qui, du fait de la crise des dettes souveraines et de l'impact des politiques de rééquilibrage budgétaire, enregistre de piètres performances et ne pourrait éviter une (modeste) récession de l'ordre de -0,3 %. La situation économique des différents Etats membres resterait toutefois très contrastée: alors que l'Allemagne et la France devraient afficher une croissance légèrement positive, les pays les plus touchés par la crise de la dette seraient encore confrontés à une grave récession. Cette sortie de récession serait très progressive et, pour autant que les autorités européennes endiguent la crise de la zone et rétablissent durablement la confiance, l'année 2013 serait marquée par une croissance de la zone euro et de l'UE avoisinant 1 %.

Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2014-2017 suppose le retour à une progression du PIB de 1,6 % par an pour la zone euro. Ce rythme de croissance serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise et s'explique en bonne partie par le processus conjoint de désendettement du secteur financier et des Etats, ainsi que par des évolutions démographiques moins favorables. La croissance américaine devrait moins souffrir de ces différents facteurs et s'élèverait à plus de 3 % en moyenne.

Le principal facteur de risque pesant sur les prévisions de croissance est clairement lié à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à l'évolution de son secteur financier. Si la crise de l'endettement public devait s'aggraver à nouveau, il pourrait s'ensuivre un rationnement sévère du crédit, avec à la clé une nouvelle et profonde récession qui pourrait concerner jusqu'aux pays les plus solides de la zone. Un autre risque majeur concerne une escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, qui pourrait entraîner les prix du pétrole à des niveaux jamais observés auparavant et hypothéquer ainsi la reprise économique au niveau mondial.

La croissance économique belge s'en ressent

Compte tenu du rebond très graduel de la conjoncture européenne et des mesures de consolidation budgétaire décidées par le gouvernement fédéral, la croissance de l'économie belge devrait s'établir aux alentours de 0,1 % en 2012. Presque toutes les composantes seraient affectées et afficheraient une progression proche de zéro. Dans le sillage de l'amélioration de la conjoncture européenne, le PIB belge renouerait avec la croissance en 2013 (1,4 %), tirée par les exportations (2,4 %) et de façon plus modeste par la demande intérieure (1,0 %).

Dans un contexte international plus favorable, les exportations atteindraient un rythme de croissance an-

nuelle moyenne de 3,7 % sur la période 2014-2017, ce qui suppose des pertes de parts de marché de l'ordre de 1,3 point de pourcentage par an. Le recul structurel des parts de marché à l'exportation serait attribuable à l'émergence de nouveaux pays exportateurs mais également à un "product mix" défavorable, la Belgique étant plutôt spécialisée dans des produits à faible croissance. Sur cette même période, la demande intérieure renouerait avec un rythme de progression annuelle de l'ordre de 1,6 %, de sorte que le PIB augmenterait en moyenne de 1,9 % par an. Dans ces conditions et sous l'hypothèse retenue d'une augmentation maîtrisée des prix à l'importation, le surplus extérieur courant devrait se relever et passer de 1,4 % du PIB en 2012 à 2,4 % du PIB à l'horizon 2017.

Tableau 1. - Principaux indicateurs pour la Belgique (moyennes annuelles)

	2011	2012	2013	2014-2017
Croissance du PIB (en pourcent)	1,9	0,1	1,4	1,9
p.m. croissance du PIB de la zone euro	1,4	-0,3	0,9	1,6
Taux d'inflation (en pourcent)	3,5	2,9	1,9	1,8
Emploi (variation annuelle en milliers)	56,1	7,8	14,3	47,0
Taux d'emploi (20-64 ans, en pourcent**)	67,3	67,1	67,0	68,5*
Solde de financement des administrations publiques (en pourcent du PIB ***)	-3,7	-2,6	-2,8	-2,5*
Dettes publiques brutes (en pourcent du PIB)	97,9	98,8	97,8	94,2*

* Fin de période.

** Concept EU2020.

*** Définition EDP.

Les créations d'emploi ne suffisent pas à faire reculer le chômage

L'augmentation de l'emploi intérieur total serait de l'ordre de 8 000 personnes cette année et de 14 000 l'an prochain. Cette faible croissance de l'emploi s'explique en premier lieu par la conjoncture économique peu favorable mais également par le recul de l'emploi dans les administrations publiques sur cette période (-1 500 personnes). Le retour à une croissance de la valeur ajoutée plus soutenue dès 2014 devrait permettre à l'emploi total de croître de 188 000 emplois sur quatre ans. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020, passerait donc de 67,3 % en 2011 à 68,5 % en 2017, ce qui représente en 2017 un écart de 315 000 personnes par rapport à l'objectif de 73,2 %, défini à l'horizon 2020.

Le nombre de chômeurs (concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi) augmenterait fortement sur la période 2012-2014 (+64 000 personnes). Les années suivantes, l'emploi devrait croître de façon plus soutenue, mais la population active continuerait également son expansion, sous l'influence entre autres de la réforme des pensions, de sorte que le recul du chômage resterait limité à 33 000 unités sur la période 2015-2017. Notons enfin que, sur base d'une définition adéquate pour des comparaisons internationales (concept

Eurostat), le taux de chômage s'élèverait à 7,3 % en 2017 contre 7,2 % en 2011.

Evolution des coûts compatible à moyen terme avec l'objectif d'inflation de la BCE

L'inflation, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, devrait atteindre 2,9 % en 2012, alimentée par une nouvelle hausse des prix des produits énergétiques, le recul de l'euro par rapport au dollar et certains relèvements en matière de fiscalité indirecte. L'indice-santé devrait progresser moins rapidement (2,7 %). Sous l'impulsion de la baisse du prix du pétrole, l'inflation serait nettement plus basse dès 2013, pour ne plus atteindre que 1,9 %. L'inflation se stabiliserait ensuite à 1,8 % en moyenne sur la période 2014-2017 dans un contexte où la hausse du prix mondial des produits énergétiques resterait modérée.

Encadrées par le projet d'accord interprofessionnel 2011-2012, exécuté par le gouvernement fédéral, les salaires bruts horaires avant indexation dans le secteur marchand devraient à peine progresser en 2012 (+0,1 %). Compte tenu de l'indexation (3,3 %) et d'une contribution légèrement positive du taux de cotisations patronales, la hausse du coût salarial horaire devrait atteindre 3,6 %. A partir de 2013, l'augmentation du coût salarial horaire devrait s'élever à 2,7 % en moyenne par an. Avec une croissance de la productivité de l'ordre de 0,8 % par an, un tel scénario implique une augmentation annuelle moyenne des coûts salariaux par unité produite de 1,8 %, soit une hausse compatible avec l'objectif d'inflation de la BCE.

A politique inchangée, le déficit public resterait proche de son niveau de 2012

Sous l'impulsion de l'ensemble des mesures budgétaires prises par le nouveau gouvernement fédéral, combinée à la poursuite de la consolidation budgétaire au niveau des entités fédérées, le déficit de l'ensemble des administrations publiques passerait de 3,7 % du PIB en 2011 à 2,6 % cette année. Il s'établirait donc à un niveau compatible avec l'objectif du Programme de stabilité. Sans mesures supplémentaires, le déficit de l'ensemble des administrations publiques augmenterait à nouveau en 2013 pour s'établir à 2,8 % du PIB. Il serait en très léger repli à moyen terme, sans toutefois parvenir à se mettre à distance significative de la frontière de déclenchement de la procédure sur les déficits excessifs. Afin d'assurer un retour à l'équilibre budgétaire en 2015, de nouvelles mesures de consolidation d'un montant d'environ 11 milliards d'euros seraient requises. Dès l'an prochain, un effort de près de 3 milliards serait nécessaire pour atteindre l'objectif du Programme de stabilité d'un déficit de 2,15 %.

Le déficit de l'Entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) se stabiliserait à environ 2,7 % du PIB entre 2013 et 2017. La sécurité sociale enregistrerait une croissance

de ses dépenses plus rapide que celle du PIB, en particulier les dépenses de pensions et de soins de santé, et ce malgré un tassement des dépenses de chômage et de prépensions suite, notamment, aux réformes décidées dans ce domaine. Dès lors, en l'absence de prorogation de la dotation d'équilibrage prise en charge par le pouvoir fédéral, un déficit de l'ordre de 1,5 % du PIB réapparaîtrait dans la sécurité sociale dès 2015. En corollaire, le déficit du pouvoir fédéral passerait de 2,7 % du PIB en 2014 à 1,3 % en 2015 et continuerait ensuite à se réduire très lentement.

Tableau 2. - Solde de financement des administrations publiques (en pourcent du PIB - définition EDP)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble des administrations publiques	-3,7	-2,6	-2,8	-2,7	-2,7	-2,5	-2,5
Entité I	-3,4	-2,2	-2,7	-2,7	-2,8	-2,7	-2,7
Pouvoir fédéral	-3,3	-2,2	-2,7	-2,7	-1,3	-1,2	-1,1
Sécurité sociale	-0,1	0,0	0,0	-0,0	-1,5	-1,5	-1,6
Entité II	-0,3	-0,4	-0,2	-0,0	0,0	0,1	0,1
Régions et communautés	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,2
Pouvoirs locaux	-0,0	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1

Concernant les communautés et régions, la projection retient l'hypothèse d'un prolongement de tendance budgétaire restrictive adoptée depuis la crise et d'un maintien des mécanismes de financement actuels, les modalités de la sixième réforme de l'Etat n'étant pas encore finalisées. Dans ces conditions, le sous-secteur des communautés et régions, encore en léger déficit en 2012-2014, renouerait progressivement avec l'équilibre budgétaire et dégagerait même des surplus de l'ordre de 0,2 % du PIB en fin de période. Le compte des pouvoirs locaux à l'équilibre dès 2013, verrait toutefois un déficit réapparaître à l'approche de l'année d'élections communales de 2018.

Malgré la réduction du déficit, la dette publique passerait de 97,9 % du PIB en 2011 à 98,8 % cette année, compte tenu notamment de la participation de la Belgique aux dispositifs européens de gestion de la crise des dettes publiques dans la zone euro. A partir de 2013, le taux d'endettement se tasserait lentement malgré la persistance d'un déficit public. Une telle trajectoire est conditionnée par le maintien de taux d'intérêt modérés. En 2017, la dette brute consolidée représenterait dès lors 94,2 % du PIB.

La publication "Perspectives économiques 2012-2017" peut être commandée, consultée et téléchargée via le site www.plan.be.

Pour plus d'informations:
Francis Bossier, 02/507.74.43, fb@plan.be
Igor Lebrun, 02/507.73.49, il@plan.be